LE COURRIER DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

NOUVELLE-ORLÉANS, DIMANCHE, 31 DÉCEMBRE 1892.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande.—Une femme de chambre française de confiance, sachant coudre et connaissant le service de table. S'adresser au No 1, rue Carondelet, 1er étage. 30 déc—3t

On demande.—Une domestique de maison, 2e ou 3e ligne Esplanade. 30 déc—3t

On demande.—Une femme de chambre française, connaissant le service de table. S'adresser au No 1, rue Carondelet, 1er étage. 30 déc—3t

A VENDRE.

A VENDRE de BELLES DISPOS de 2 chambres, une grosse et belle mule, 4 ans, et 2 Ponies à Cha. S'adresser chez P. Dutrey, coin Alix et Dorbigny. 30 déc—3t

A VENDRE.—Pour cause de changement d'affaires, une grosse et belle mule, 4 ans, avec harnais. S'adresser chez P. Dutrey, coin Alix et Dorbigny. 30 déc—3t

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison de valeur, etc.

John J. Harr vs. P. C. Cavaroc.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 35,703.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, Division B, Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 31 décembre 1892, à 10 heures 30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

A son entrepôt rue Ste Anne entre Royale et Chartres.

Un lot de meubles de maison de valeur consistant d'un assortiment de chambre à coucher et d'autres pièces, etc., d'après un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRIET,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

30 déc—30 31 31

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Louis Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT (T pour la Paroisse d'Orléans.—No 37,662—Division B—Attendu que John B Minet, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Miller, décédé intestat; ordonné que avis en soit donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à dédire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

31 déc—31—janv 4 9

Succession d'Alexandre Grille.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,835—Division E—A vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Louis Talazac, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

28 déc—28 31 janv

Succession de Charles Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,632 — Division D—Attendu que Abraham Lehmann a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Levy décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à dédire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE Greffier.

28 déc—28 31 6 janv

Succession de Pierre Lanaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,683 — Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à dédire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Denis Lanaux, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

28 déc—28 31—janv 6

AVIS AUX CREANCIERS

Albert Cammack vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,497.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à dédire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Albert Cammack, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

31 déc—31—janv 4 9

Succession d'Alexandre Grille.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,835—Division E—A vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à dédire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Louis Talazac, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

28 déc—28 31 janv 4

Succession de Charles Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,632 — Division D—Attendu que Abraham Lehmann a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Levy décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à dédire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE Greffier.

28 déc—28 31 6 janv

Succession de Pierre Lanaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,683 — Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à dédire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Denis Lanaux, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

28 déc—28 31—janv 6

Otis Adam F. Noell vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,072 — Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à dédire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Pfeifer, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

27 déc—27 31 5 janv.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 37,592. Division C.—W. A. McDowell vs. ses créanciers. Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire William A. McDowell soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Fred. Zengel, Esq., notaire, au son bureau, No 49 rue du Camp, en cette ville, le MARDI, 24me jour de janvier 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, d'être un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et ses biens demeurent suspendues; et que S. Wolf, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 28 novembre 1892.

(Signé) FRED. B. KING, Juge.

Pour copie conforme,

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

29 nov—3 7 an 2 janv

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 37,020—Division D.—G. F. Holden vs. ses Créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens dans cette affaire faite par G. F. Holden, gérant de la raison sociale de Holden et Berry, soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers. Qu'une réunion des créanciers du dit Holden et de la dite raison sociale soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire de cette ville, commencant le MARDI, 7 février 1893, à 11 heures, A. M. Que Chas Forman, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et dans l'intervalle jusqu'à de nouveaux ordres de cette Cour, que toutes procédures contre les biens personnels du dit Holden soient suspendues.

Nlle-Orléans, 24 décembre 1892.

(Signé) N. H. HIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

28 déc—31 en 10 j

Otis Adam F. Noell vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,072 — Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à dédire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Pfeifer, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

27 déc—27 31 5 janv.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 37,592. Division C.—W. A. McDowell vs. ses créanciers. Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire William A. McDowell soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, au son bureau, No 49 rue du Camp, en cette ville, le MARDI, 24me jour de janvier 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, d'être un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et ses biens soient suspendues; et que S. Wolf, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1892.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

23déc—23déc en 24jan

ÉTAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 37,489.—Division E.—F. Leinenweber vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Frederick Leinenweber soit et est par le présent acceptée au bénéfice de ses créanciers; qu'il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, au son bureau, No 49 rue du Camp, en cette ville, le MARDI, 24me jour de janvier 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, d'être un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et ses biens soient suspendues; et que S. Wolf, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1892.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

23déc—23déc en 24jan

ÉTAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 37,590.—Division E.—Henry Ehrensing vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Henry Ehrensing soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire soit convoquée et tenue pardevant Ernest Lemonnier, notaire, au son bureau, No 1152 rue Magazine, en cette ville, LUNDI, 2me jour de janvier 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, d'être un syndic et voter sur toutes matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que E. H. McCaleb, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 28 novembre 1892.

(Signé) FRED. B. KING, Juge.

Pour copie conforme,

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

29 nov—3 7 an 2 janv

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 37,020—Division D.—G. F. Holden vs. ses Créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens dans cette affaire faite par G. F. Holden, successeur de la raison sociale de Holden et Berry, soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers. Qu'une réunion des créanciers du dit Holden et de la dite raison sociale soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire de cette ville, commencant le MARDI, 7 février 1893, à 11 heures, A. M. Que Chas Forman, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et dans l'intervalle jusqu'à de nouveaux ordres de cette Cour, que toutes procédures contre les biens personnels du dit Holden soient suspendues.

Nlle-Orléans, 24 décembre 1892.

(Signé) N. H. HIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

28 déc—31 en 10 j

ÉTAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 37,489.—Division E.—F. Leinenweber vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Frederick Leinenweber soit et est par le présent acceptée au bénéfice de ses créanciers; qu'il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, au son bureau, No 49 rue du Camp, en cette ville, le MARDI, 24me jour de janvier 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, d'être un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et ses biens soient suspendues; et que S. Wolf, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1892.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

23déc—23déc en 24jan

ÉTAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 37,489.—Division E.—F. Leinenweber vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Frederick Leinenweber soit et est par le présent acceptée au bénéfice de ses créanciers; qu'il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, au son bureau, No 49 rue du Camp, en cette ville, le MARDI, 24me jour de janvier 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, d'être un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et ses biens soient suspendues; et que S. Wolf, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1892.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

23déc—23déc en 24jan

ÉTAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 37,489.—Division E.—F. Leinenweber vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Frederick Leinenweber soit et est par le présent acceptée au bénéfice de ses créanciers; qu'il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, au son bureau, No 49 rue du Camp, en cette ville, le MARDI, 24me jour de janvier 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, d'être un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et ses biens soient suspendues; et que S. Wolf, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1892.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

23déc—23déc en 24jan

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Sous la surveillance du Général de Brigade Jas. Jones et du Colonel Jas. Jones.

Tirages réguliers, publics dans lesquels le public peut se rendre compte que tout est fait en toute équité.

Les tirages ont lieu tous les mercredis de chaque semaine.

Le tirage pour nous approcher du Nouveau Siècle, le 30 Décembre 1892, à heure P. M.

J. A. ROUSSEAU U. S. Commissaire.

DAS. A. WILSON, Commissaire.

Les plus grands tirages quotidiens jamais vus. Vous pouvez être sûr de tout temps dans toutes vos transactions.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages numérotés simples ont lieu tous les autres dit mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Rien ne saurait être plus équitable et plus honnête.

Rien ne saurait être plus sûr pour le public de s'assurer que tout se fait au profit de la Compagnie.

Rien ne saurait être plus satisfaisant que le fait que les grands tirages se numérotent par millions.

Rien ne saurait être plus sûr pour le public de s'assurer que tout se fait au profit de la Compagnie.

Rien ne saurait être plus satisfaisant que le fait que les grands tirages se numérotent par millions.

Nous soussignés Banques et Banquiers payent tous les lots de Loterie gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

H. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank.
P. LANAUX, Pres. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank.

TIRAGE MENSUEL DE $5.00

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 10 JANVIER 1893

GROS LOT, $75,000.

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de...	20,000, ...	20,000
1 Lot de...	10,000, ...	10,000
1 Lot de...	5,000, ...	5,000
2 Lots de...	2,500, ...	5,000
5 Lots de...	1,000, ...	5,000
25 Lots de...	300, ...	7,500
100 Lots de...	200, ...	20,000
200 Lots de...	100, ...	20,000
300 Lots de...	60, ...	18,000
500 Lots de...	40, ...	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, soit	$10,000
100 Lots de...	60, ...	6,000
100 Lots de...	40, ...	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, soit	$19,980
999 Lots de	$20, ...	19,980

3,434 Lots se montant à.... $265,460

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS.

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES.

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous prendrons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés à nos correspondants.

Adresse à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, La.

Mettez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Courrier ayant passé des lois défendant le service de la mêle à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour envoyer à nos correspondants, et pour envoyer les billets et listes.

Les listes officielles des lots après tirages sont envoyées à tous les agents de loterie après chaque tirage, par Express.

AVERTISSEMENT.—La présente charte de la Compagnie a été adoptée par l'Etat de la Louisiane, en vertu du vote populaire de l'Etat, et elle est maintenue par le Code Général de l'Etat adopté par le Convention de 1879, ratifiée par le vote populaire de l'Etat, et elle est maintenue par le Code Général de l'Etat adopté par la Convention de 1879, ratifiée par le vote populaire de l'Etat.

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 10 JANVIER 1893

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

MARCHÉ DE LA VILLE-ORLÉANS

SUR PLACE.

[illegible]

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi 30 décembre 1892.

CONTREMARQUES HYPOTHÉCAIRES

sur le royaume d'Orléans.

[illegible]

ÉTAT HEBDOMADAIRE DU CLEARING-HOUSE.

COMPILÉ PAR TOM A. HERNDON, DIRECTEUR.

Année

Bilets de Banque Unis en date Mar. (Clear Nationaux)	$ 2,343,100 00
Autres items, comptant	2,335,000 00
Chèques à vue sur NY.	85,500 00
Chèques à terme	...
Du par des banques et banquiers payables	773,900 00
Reçu des banques et banquiers payables	24,127,100 00
Au passif courant	4,979,500 00
Total	$37,643,600 00

PASSIF.

Circulation	$18,700 00
Dépôts	33,218,800 00
Dû à des banques et des banquiers payables	3,096,000 00
Dû à des banques et des banquiers payables	1,019,100 00
Autre passif courant	126,800 00
Total	$39,909,400 00

Comparé avec la semaine dernière:

	Augmentation	Diminution
Legal Tenders	1,368,100	
Prêts	140,000	
Dépôts		114,300
Du par banques et banquiers	803,900	
Dû par banques et banquiers		283,900
Change		...

Monnaies américaines et étrangères et billets de Banque.

MONNAIE.—Souverains Victoria, $4 80@4 90; 20-francs, $3 80@3 90; doublons espagnols, $15,40@16 00; 25-pesetas espagnoles, $4.70, or léger américain, 97@97½c; argent mutilé américain 75@75 per cent; demi-onzas, $68@68; soie, pièces, 59@60; pièces chilienes, 58@60; argent anglais, par £, $4 80@4 90; billets de la Banque d'Angleterre, $4 80@4 90; billets de la Banque de France, 18¾@19¾.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

Nouvelle-Orléans.—La demande continue bonne, le montant est considérable et les taux faciles.

Papier exceptionnel	—@8
Papier de 1 à 4	—@7
Prêts sur garanties collatérales	6@7
Clients de do	7@8
Papier hypothécaire	—@8

New-York—Taux de l'argent 6 à 7 0/0.

Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 3; comptant 2¾; taux pour l'argent, 2¾@3 0/0; taux pour l'escompte de janvier, U. S. 4's —

Paris—Rentes—95.75.

Argent en lingots (par on 2z) — Londres 38 5/16; New-York 83 A 83 ¼; Nlle-Orléans 82¾.

CHANGE.

BERLIN MARKS—94¾

Le STERLING est stable.

Commercial (60 jours)	d84	@84¼
Traites de banques (60 jours)	c86	
Chèques sur NY.	2	@ par

Les FRANCS sont stables.

Les Francs de commerce (60 jours)	5.20	
Traites de banques (60 jours)	5.15	

Le CHANGE A VUE SUR NEW-YORK est stable.

Traites de commerce 50c. d'esc.		
Traites de banques $1 00 de prime.		
Traites de banques pour collection $1 00 de prime.		

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Année 11 A. M.

10 actions du Carrollton RR. Co		146½
$1,000 N O Brewing Ass'n bonds		106
$7,000 New Consols		99½
Entre les après de 11 A. M. et de 2 P. M.		
20 actions N O Brewing Ass		106
22 do do do		105
10 do do do		106
$1,000 New Consols		99½
10 actions de Waterworks Co		109
10 actions N O Brewing Ass		108
10 do do do		108¾
10 actions du Waterworks Co		108
20 actions Crescent City RR Co		107
20 actions Standard Fireless Engine Co.		2½
50 actions Waterworks Co		109

Après l'appel de 2 P. M.

$5,000 Louisiana 5's (Old)		98¾
10 actions N O Brewing Ass		106
7 do do		106
10 do do		106
$5,000 New Consols (5 10 & int)		99½
10 actions N O Brewing Ass'n		106½
10 do do		106½

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offre Demande de
American National	100	130¼
Bank of Commerce	10	16¾ 17¼
Canal & Banking Co	100	164
Citizens' Bank	100	82 85¼
Germania National	100	217 220
Germania Savings	100	305
Hibernia National	100	210 220
Louisiana National	100	182 190
Metropolitan	100	180¼ 190
Mutual National	100	111½ 114
N. O. National	100	750 800
People's	100	110½ 114
State National	100	135 145
Union National	100	140 142
Whitney National	100	350 ...
Southern National	100	111¾ 112¼
Teutonia	100	100 ...
N. O. Co-operative B'k'g As.	100	23 25
Compagnies d'assurance.		
Crescent Ins	100	47 ...
Firemen's	50	10 ...
Germania Ins. Co	100	85 ...
Hibernia Ins	100	45¼ ...
Home Ins	100	87½ ...
Lafayette	50	70 83
Merchants Mutual	100	31 39
Mechanics' and Traders	100	108½ 112
New Orleans Ins. Ass	30	19½ 25
Sun Mutual Ins	100	114½ 120
Southern Ins. Co	100	90 97
Teutonia	100	119 125
Chemins de fer urbains.		
Carrollton	Ex.100	140½ 147
Citizens' City	100	106¾ 108
Canal and Claiborne	40	39 ...
New Orleans City	100	140½ 144½
Orleans	50	68½ 69
Charles Street	50	102 104
Privilege on Carrollton RR.		...
Actions diverses.		
C. C. Slaughterhouse	50	48 48
Imp. Bonded Warehouse	100	31 ...
Jefferson City Gas Light Co	100	81½ 86
Consumers' Ice Co	100	...
Louisiana Ice Man. Co	50	...
Metairie Cem'y Ass	100	...
N. O. Gas Light Co	100	106¾ 107¼
N. O. Waterworks Co	100	107½ 108
N. O. Brewing Ass	100	106 107
N. O. Cold Storage Co	100	96 105
French Opera Association	250	...
Sugar Shelling Co	25	...
Louisiana Electric Light Co	100	...
Standard Guano & Chem. Co	100	...
St. Martin's Oil Works		...
Spiritine Fr. Ex. Co. of Chicago	10	2½ 2¾
Jockey Club	100	115 120
Comb. T. Stand		9 ...
M. L. & R. As		23 39
Edison Elec. Illuming. Co		...
Takamine Ferment Co		4½ 9
Rosetta Gravel	100	103 ...
Vario. Theatre		1750 ...
Graham P. S. Co	10	...
Cherokee Iron Man'f'g Co		...
Jackson Brewery	100	102 108
2d Mort. Bd.		...
C. C. Furniture Co		...
Independent Oil Works		...
Pelican Insurance		...
Jackson Coal & Coke Co		...
Louisiana Furniture Co		...
Southern Athletic Club		...
Young Men's Ath. Club		...
N. O. & North Eastern RR		...
Independ. Cotton Oil Bonds		...
Amer. Cott. Oil Debs		...
Washington Artillery bonds		...
Algiers Braw. Ass. 1st Mort. Bond (6 0/0)		...
Bons d'Etat.		
Old Louisiana 4's	98½	99
New Consols	99	99¼
Atchafalaya Ds	92	...
5th District Levee Bds	87	90
Pontchartrain Bonds	88	90
Texas Basin Bonds	93	92
Bons de ville.		
Premiums	105¾	106¼
Premium drawn number	209	215
Privilege on Premiums	⅝	1
City 4's	102⅝	...
Consolidated 6's, Crescent		...
Extended 6's, Consol	106¼	...
Extended 6's, Consol. Crossman	106¼	...
Extended 6's	106¼	...
Extended 6's, R.R.		...
Extended 6's, Waterworks		...
Extended 6's, Park		...
City 6 per cent certificates		...
Consolidated compons		...
City 5's	100¼	100¾
City 7's, old	105	105⅝
City 7's, new		...
City 7's, gold		...
Houston Funding		...
Houston Reg. Con		...
Bons divers.		
United States 4's	113¼	...
Canal and Clath. St. R. R. mort	109	112
C. St. L. & N. O. R. R. Co		...
Jackson R. R. 2d mort. coup		...
Jackson R. R. 2d mort. debt		...
Cotton Exchange Stock	160	190
Board of Trade Stock		...
Produce Exchange Stock		...
Mech., Dealers and Lumb. Ex		...
Sugar Exchange	125	130
Morgan's L. and T. R. R. 7's	127	129
Morgan's L. and T. R. R. 6's	116	120
New Orleans City bonds		...
Tex. & Pacific RR. 1st gold mort.	76½	...
Tex. & Pacific RR. 2d gold mort		...
St. Charles Hotel Co. mort		...
Crescent City RR. 1st	101	...
Crescent City RR. new	101	...
N. O. City Railroad Co. mort	120	124
St. Charles St. RR. Co. mort		...
Carrollton RR. Co. mort		...
Carrollton RR. Co. mort. (1892)		...
Carrollton RR. Co. mort. (1908)		...
N. O. Waterworks Co. 1st mort	118½	125
N. O. Brewing Association bonds	106	107
Louisiana Ice Man. Co. 1st mort	100	...
Louisiana Ice Man. Co. 2d mort		...
Louisiana Ice Man. Co. 3d mort		...
La. Elect. Light Co. 1st mort		...
La. Elect. Light Co. 2d mortg		...
Cherokee mort. Bonds		...
Elytes Land Company bonds	87½	92
Edison Bonds		...
Levee S. Cotton Press mort		...
Cotton Exchange 1st mort	104	109
Certificats et Warrants.		
State Warrants, ordinary, 1884	50	...
State Warrants, ordinary, 1885	25	...
State Warrants, ordinary, 1886	25	...
State Warrants, ordinary, 1887	...	...
State Warrants, ordinary, 1888	...	...
Police certificates	55	...
School certificates	20	...
City scrip, old	90	...
City scrip, new	45	55
Jac. R.R. cert. on State consols	21	30
Certificats émis en vertu de l'acte 93 de 1880	5	...
Unpaid State coupons No 12	5	12½
Unpaid State coup. prior to No 12	22	30
State school warrants	90	...
Collateral Securities.		
Essex	2	10

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

MARCHÉ DE LA VILLE-ORLÉANS

SUR PLACE.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE

—DE—

PROPRIETES

Rémunératrices et gagnant en valeur, bien situées.

LA RÉSIDENCE DOUBLE

En bois à deux étages avec attic, 208 et 210 rue South Rampart, entre Lafayette et Girod.

LES RESIDENCES DOUBLES

En bois à deux étages, 195, 197, 199 et 201 S. Basin, entre Lafayette et Girod.

LE COTTAGE DOUBLE

En bois à un étage et attic, 191 et 193 South Basin, entre Lafayette et Girod.

LE COTTAGE DOUBLE

En bois à un étage, 238 & 238 1/2 Lafayette, entre les rues S. Rempart et S. Basin.

—ET—

Deux Lots de choix pour Bâtir,

Rue Deuxième, entre Hilary et Adams, Septième District,

A DEUX ILETS SEULEMENT DE L'AVENUE ST-CHARLES.

R. M. O'BRIEN, exécuteur testamentaire, et JOS. M. RYAN vs. TERESA E. RYAN.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 37,244.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—Le MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division C, et signé le 8 décembre 1892, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après:

1° La désirable résidence double en bois à deux étages, avec attic, 208 et 210 South Rampart, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues South Rampart, Lafayette et Girod, ayant 10 chambres, office pour provisions, galeries, allée de côté, citerne et hangar de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 6 et mesure